

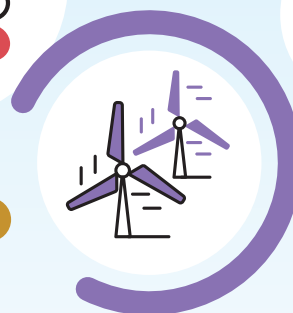
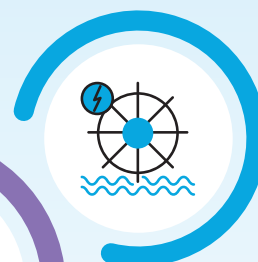
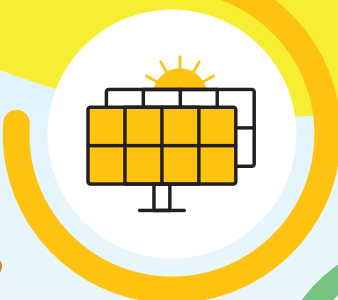
DONNEES 2024 • ÉDITION 2026

ÉTAT DES LIEUX DES ÉNERGIES D'ORIGINE RENOUVELABLE EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



oreca

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
ET TERRITORIAL
ÉNERGIE CLIMAT AIR
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ • DONNÉES 2024



14 540 GWh

Une production
multipliée par 3,6
entre 2009 et 2024



**3 énergies
en tête**

62 % Bois-énergie

15 % Éolien

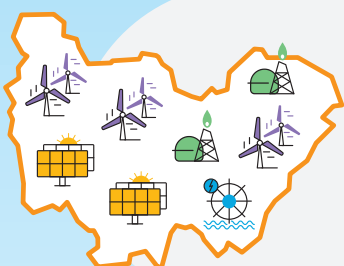
7 % Hydroélectricité

p.3

p.4

4 % en dessous
de la trajectoire
des objectifs régionaux
Une production à tripler d'ici 2050

17 %
de la
**consommation
finale** vient
des énergies
renouvelables



**Une
répartition
hétérogène
des filières**



13 collectivités
concentrent **50 % de la hausse**
de la production

p.5

p.6



BOIS-ÉNERGIE

2/3 produit par les ménages
1/5 produit par les industries,
en augmentation

Chauffage urbain en augmentation :
x6 depuis 2009



Une disponibilité
de la ressource forestière
de plus en plus impactée
par le changement climatique

p.8



ÉOLIEN

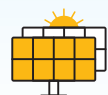
La moitié de la production
d'électricité renouvelable

Ralentissement en 2024 :
x1,5 en 5 ans



114 nouveaux
parcs autorisés

p.9



PHOTOVOLTAÏQUE

Puissance : **x2,6 en 3 ans**
Installations au sol :
46 % de la production



Augmentation de la rentabilité
des installations



Autoconsommation collective :
x 10 en 2 ans

p.10



BIOGAZ

82 % issu des méthaniseurs
18 % issu de la valorisation
des déchets ménagers



Accélération
des installations par injection

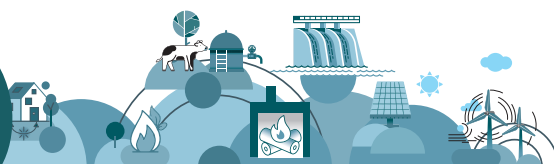


Augmentation
de la cogénération en 2024

p.11

**POUR
EN SAVOIR
PLUS**

LA PRODUCTION RÉGIONALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2024



UN MIX DIVERSIFIÉ TOUJOURS DOMINÉ PAR LE BOIS-ÉNERGIE

Le **bois-énergie** (dont le bois de chauffage des ménages) domine toujours la production avec 62 %, bien que sa part recule progressivement au profit des filières électriques.

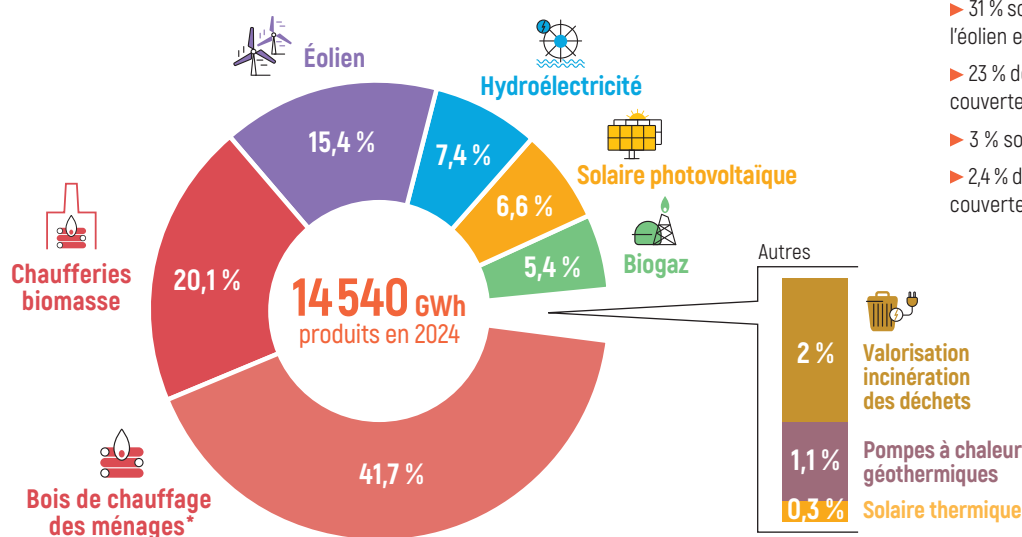
L'**éolien** arrive en seconde position (15 %), avec une part en léger recul par rapport à 2023 en raison de conditions météorologiques défavorables.

En troisième position, l'**hydroélectricité** retrouve un niveau de production inégalé depuis 2013, grâce à une pluviométrie favorable après deux années de sécheresse.

Le **solaire photovoltaïque** connaît une accélération et voit sa part augmenter à 6,6 %, devant le **biogaz**, lui aussi en fort développement.

UNE PRODUCTION MAJORITAIREMENT SOUS FORME DE CHALEUR

- 66 % de la production d'énergie renouvelable sous forme de chaleur, produite à 93 % par le bois-énergie.
- 31 % sous forme d'électricité, assurée à moitié par l'éolien et à près d'un quart par l'hydroélectricité.
- 23 % de la consommation d'électricité de la région couverte par les énergies renouvelables (RTE 2024).
- 3 % sous forme de biogaz injecté dans le réseau.
- 2,4 % de la consommation régionale de gaz naturel couverte par le biogaz (NaTran 2024).



* L'estimation du bois de chauffage des ménages a été revue à la hausse suite à la dernière Enquête Logement 2023-24 de l'INSEE.

UNE CROISSANCE FORTE DEPUIS 2009

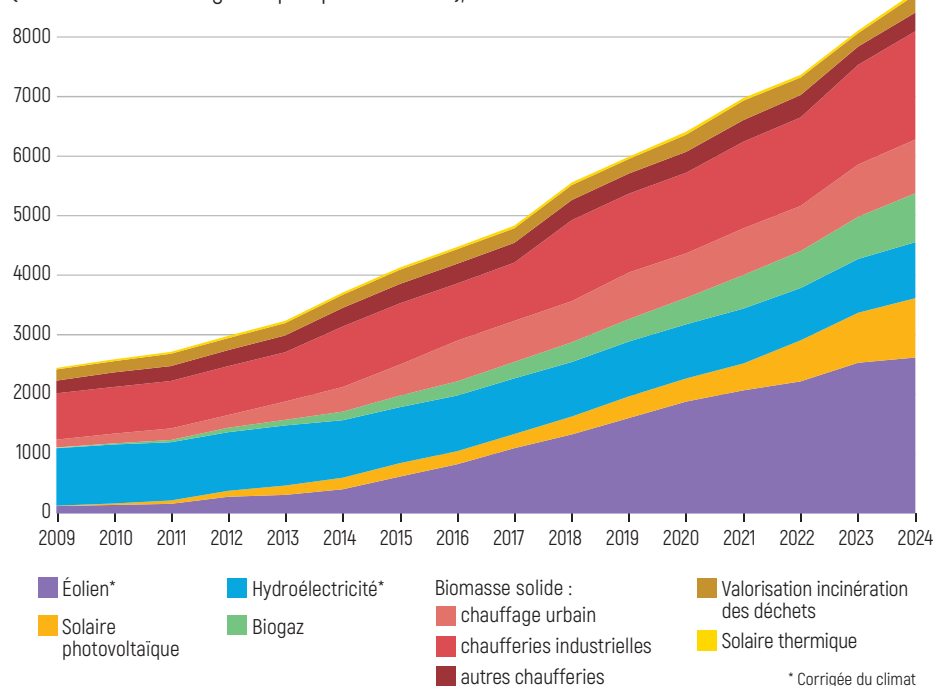
Entre 2009 et 2024, la production d'énergies renouvelables a été multipliée par 3,6.

Cette croissance est principalement portée par :

- l'éolien (40 % de la hausse), principal moteur de développement ;
- les chaudières automatisées au bois (30 %), portées par les réseaux de chauffage urbain et les chaudières en industrie du bois ;
- le solaire photovoltaïque (16 %), en forte accélération ces dernières années, avec une production plus que doublée depuis 2021 ;
- le biogaz (13 %), dont le développement a d'abord reposé sur la méthanisation en cogénération, avant une montée en puissance récente des installations en injection dans les réseaux.

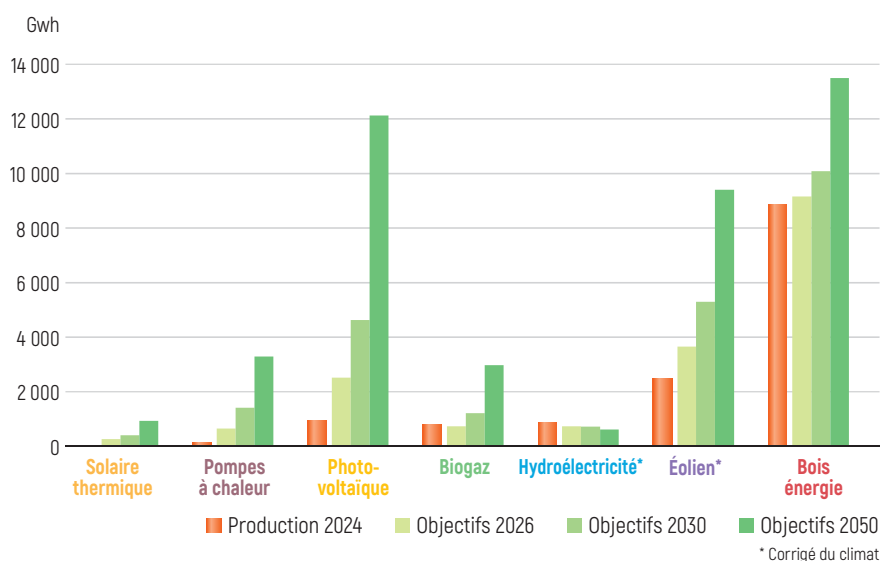
À l'inverse, malgré le rebond observé en 2024, la filière hydraulique présente sur le long terme une production en recul impactée par des conditions climatiques moins favorables.

Évolution de la production d'énergies renouvelables (hors bois des ménages et pompes à chaleur), en GWh



OÙ EN EST-ON AU REGARD DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ?

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe l'ambition d'une Bourgogne-Franche-Comté **région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050**. Cet objectif repose sur deux leviers complémentaires : réduire les consommations d'énergie et augmenter fortement la production d'énergies renouvelables afin de couvrir les besoins résiduels.



UNE PRODUCTION ENCORE EN RETARD SUR LES OBJECTIFS

En 2024, la production reste inférieure de 4 % à la trajectoire fixée par le scénario régional REPOS. Pour atteindre les objectifs de 2030, une accélération du développement des filières est nécessaire, avec une multiplication par deux pour l'éolien et par cinq pour le photovoltaïque. D'ici 2050, il s'agira de tripler la production totale actuelle.

DES DYNAMIQUES CONTRASTÉES SUIVANT LES FILIÈRES

- ▶ Le biogaz est la seule filière au-dessus de la trajectoire, atteignant déjà les objectifs visés pour 2026.
- ▶ L'hydroélectricité atteint également son objectif, fixé à un niveau en baisse.
- ▶ Le bois-énergie suit la trajectoire attendue.
- ▶ L'éolien accuse un retard de 11 % et le photovoltaïque de 35 % par rapport au niveau de production attendu pour 2024.

UN TAUX D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ENCORE INSUFFISANT

Au regard des objectifs du SRADDET, le taux d'énergies renouvelables représente 17 % de la consommation finale d'énergie en 2022. Il reste en deçà de la trajectoire attendue pour atteindre l'objectif régional de 34 % en 2030. Les objectifs du SRADDET diffèrent des objectifs nationaux par la prise en compte des agrocarburants produits sur le territoire, et non pas consommés.

L'atteinte des objectifs du SRADDET passera également par une réduction importante des consommations d'énergie. Entre 2012 et 2022, celles-ci ont diminué de 10 % (-1 % par an en moyenne), un rythme inférieur à celui attendu par le scénario REPOS (-15 % en 2026 par rapport à 2012). L'atteinte des objectifs suivants, fixés à -26 % en 2030 puis -54 % en 2050, nécessitera une accélération des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique.

17% D'ENR DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN 2022

OBJECTIF SRADDET : 34 % EN 2030

Une nouvelle dynamique avec la PPE3

La nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), adoptée en février 2026, confirme une **accélération majeure du développement des énergies renouvelables en France à l'horizon 2035, avec des objectifs fortement relevés pour le photovoltaïque, l'éolien et l'électrification des usages**.

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, cette trajectoire présente des implications directes : la région dispose d'un potentiel important de développement du solaire photovoltaïque,

notamment sur bâtiments agricoles, friches et projets agrivoltaiques, tandis que l'éolien terrestre devrait poursuivre sa progression malgré des contraintes d'acceptabilité et de raccordement.

Le réseau électrique : un enjeu structurant

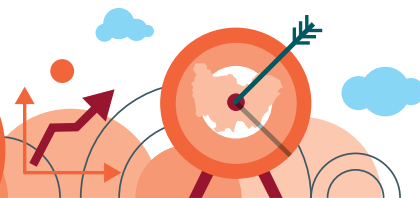
La PPE3 renforce également les besoins d'adaptation des infrastructures électriques. Dans ce contexte, la **révision du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)**, engagée en février 2025, vise à adapter les capacités

du réseau électrique à la progression rapide des projets d'énergies renouvelables, en particulier photovoltaïques.

Cette révision est devenue nécessaire car une grande partie des capacités prévues par le schéma approuvé en 2022 est déjà mobilisée. Début 2026, le Préfet de région a fixé un objectif de **5,1 GW supplémentaires de capacités de raccordement**.

Une phase d'études et de concertation est actuellement conduite par RTE afin d'anticiper les renforcements nécessaires du réseau et d'éviter que les contraintes de raccordement ne freinent le développement des énergies renouvelables dans la région.

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES INÉGALEMENT RÉPARTIES SELON LES TERRITOIRES



La répartition régionale des énergies renouvelables varie fortement selon les territoires et les filières. Cette géographie reflète à la fois les ressources locales (forêts, vent, eau, biomasse agricole...), mais aussi d'autres facteurs tels que l'acceptabilité des projets, la mobilisation des acteurs locaux, les zones d'accélération ou de contraintes et les dynamiques territoriales.

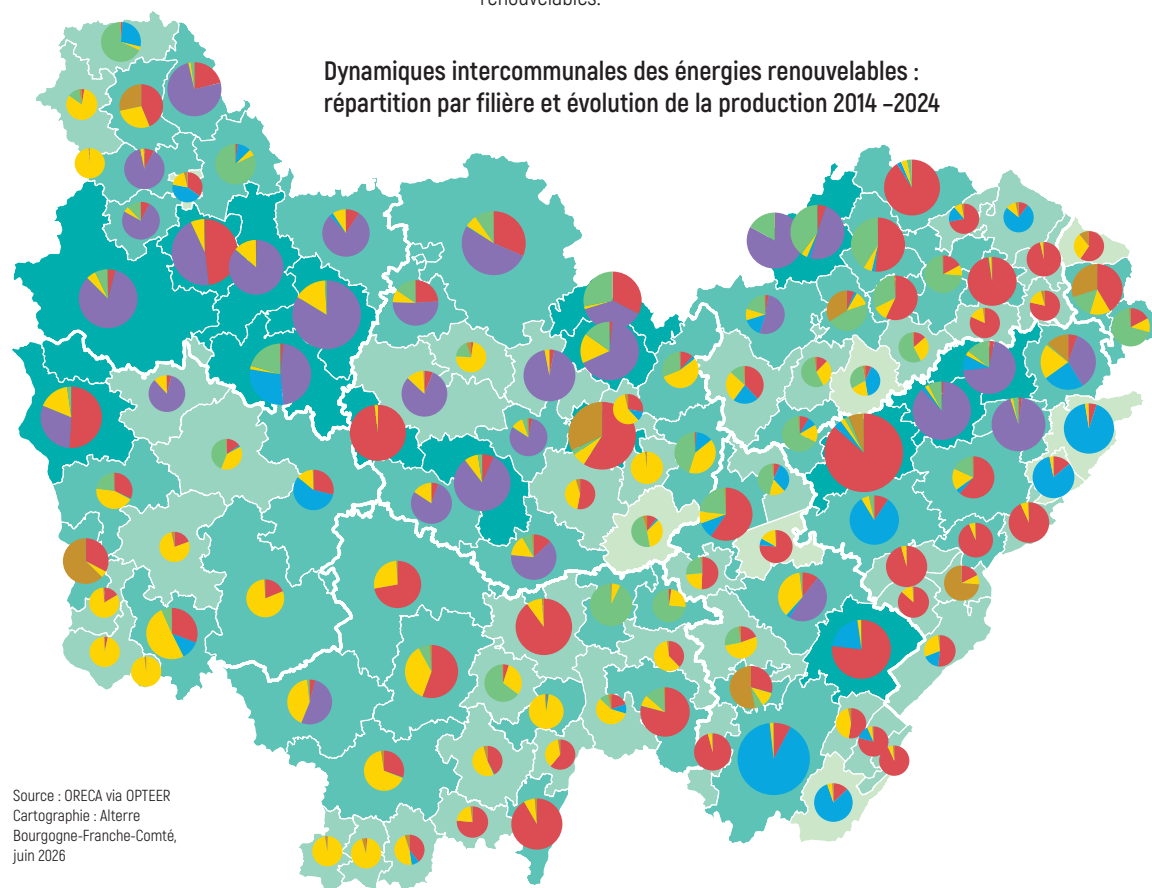
Sur les 10 dernières années (2014-2024), la croissance de la production d'énergies renouvelables apparaît relativement concentrée géographiquement : **13 collectivités représentent à elles seules près de 50 % de la hausse régionale.**

Dans ces territoires, les principales filières contributrices sont l'éolien, le bois énergie et le biogaz. Sans être systématiquement à l'origine des projets, les collectivités jouent souvent un rôle important en accompagnant les initiatives locales et en favorisant un environnement propice à l'implantation des filières renouvelables.

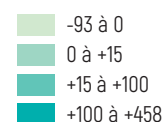
UNE SPÉCIALISATION TERRITORIALE

- ▶ L'éolien est davantage implanté dans l'Yonne, la Côte-d'Or et une partie du Doubs.
- ▶ La filière photovoltaïque est plus présente dans la Nièvre et une partie de la Saône-et-Loire.
- ▶ La méthanisation est plus développée en Haute-Saône.
- ▶ La répartition du bois-énergie apparaît plus diffuse.

Dynamiques intercommunales des énergies renouvelables : répartition par filière et évolution de la production 2014-2024



Évolution de la production de la production 2014-2024 (GWh)

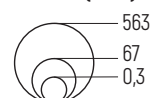


Répartition de la production par filière en 2024



* Production corrigée du climat

Production en 2024 (GWh)



Source : ORECA via OPTÉER
Cartographie : Alterre
Bourgogne-Franche-Comté,
juin 2026

La territorialisation des ENR : un levier renforcé par les ZAER

La nouvelle PPE et la loi APER de 2023 renforcent la territorialisation de la planification énergétique. **Les communes sont désormais invitées à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**, afin d'identifier les secteurs les plus favorables, en concertation avec les habitants et en lien avec les intercommunalités.

En Bourgogne-Franche-Comté, cette démarche revêt un enjeu particulier compte tenu du caractère rural et dispersé du territoire, mais aussi des sensibilités liées aux paysages, à l'agriculture et à la biodiversité.

La territorialisation favorise une meilleure intégration des projets dans les stratégies locales, une anticipation des besoins de raccordement et une implication plus forte des élus. Toutefois, les capacités d'appropriation techniques, financières ou politiques restent très inégales selon les territoires.

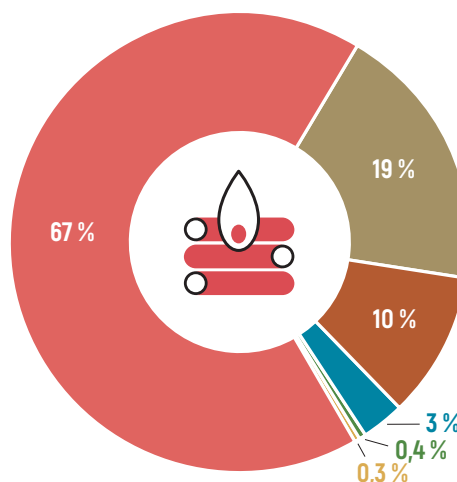
Au printemps 2025, **1 465 communes** avaient déjà défini au moins une ZAER (DREAL BFC, mars 2025). **Le photovoltaïque est très largement dominant, retenu par près de 96 % des communes engagées**, tandis que les autres filières restent davantage dépendantes des ressources locales, des contraintes géographiques et de l'acceptabilité sociale, notamment pour l'éolien.

BOIS-ÉNERGIE

61,8 %
DE LA
PRODUCTION
REGIONALE

LA CONSOMMATION DE BOIS DE CHAUFFAGE PAR LES MÉNAGES : 1^{er} POSTE DE CONSOMMATION DE BOIS-ÉNERGIE

En 2024, la production d'énergie à partir du bois provient à plus des deux tiers du bois de chauffage utilisé par les ménages (chauffage principal ou d'appoint, bûches, granulés, pellets...). Les chaufferies industrielles représentent 19 % de la production régionale. Les chauffages urbains, chaufferies résidentielles, tertiaires et agricoles cumulent les 14 % restants.



Production d'énergie à partir du bois en 2024

Bois des ménages
Chaufferies industrielles
Chauffages urbains
Chaufferies tertiaires
Chaufferies agricoles
Chaufferies résidentielles

* La production à partir du bois de chauffage des ménages fait l'objet d'une estimation qui a été revue à la hausse suite à la dernière Enquête Logement 2023-2024 de l'INSEE.

Sources : FIBOIS BFC, ADEME, INSEE (Enquête Logement 2023-2024)

UNE CROISSANCE SOUTENUE PORTÉE PAR LES CHAUFFERIES INDUSTRIELLES ET LES RÉSEAUX DE CHAUFFAGE URBAIN

Depuis 2009, la production de chaleur issue des chaufferies bois automatisées a été multipliée par 2,7, passant de 1 080 à 2 920 GWh en 2024. Historiquement centré sur de petites installations locales, le secteur évolue progressivement vers des installations collectives et industrielles de plus forte puissance.

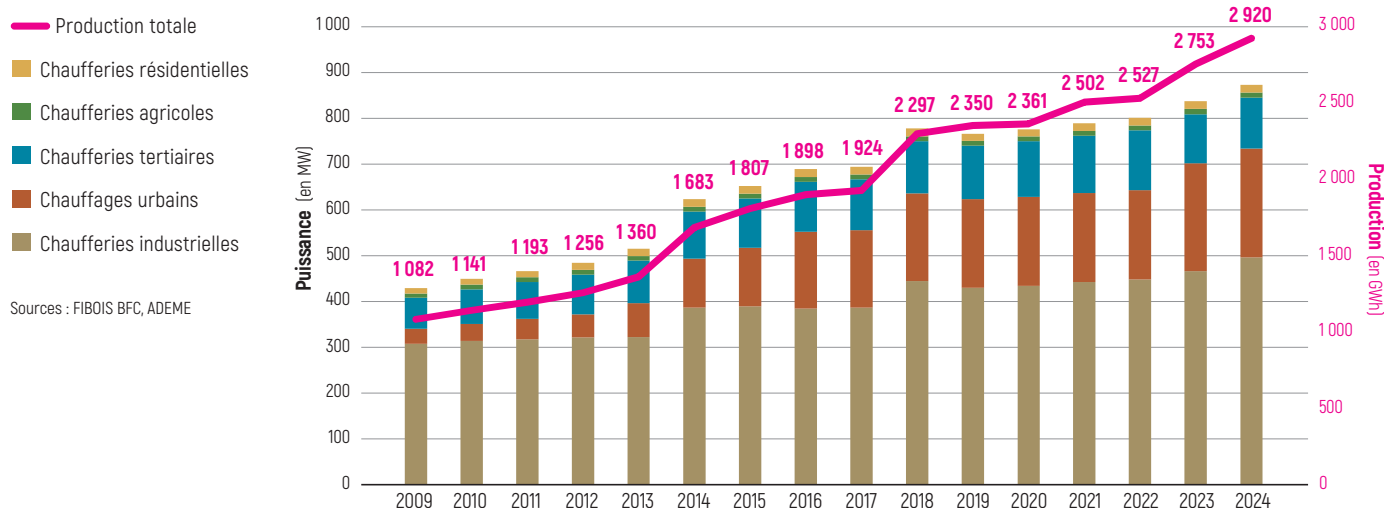
Les chaufferies industrielles constituent le principal moteur de cette croissance : leur production atteint

près de 1 750 GWh en 2024, soit environ 60 % de la production régionale. Cette dynamique s'explique par le développement des installations de forte puissance et l'apparition d'une unité de cogénération biomasse.

Les réseaux de chauffage urbain progressent également fortement : leur production a été multipliée par plus de six depuis 2009, atteignant 873 GWh en 2024, soutenue notamment par le Fonds Chaleur de l'ADEME.

Les chaufferies tertiaires progressent plus modérément, principalement dans les bâtiments publics, scolaires, sanitaires et administratifs

Évolution des puissances et de la production des chaufferies bois automatisées par type d'activité (hors bois des ménages)



BOIS-ÉNERGIE



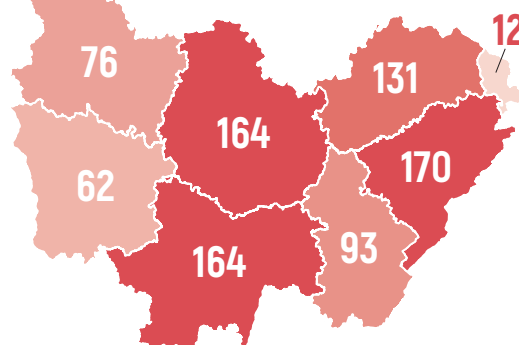
PLUS DES TROIS QUARTS DES CHAUFFERIES AUTOMATISÉES SONT DES CHAUFFERIES COLLECTIVES

En 2024, la région compte 1 203 chaufferies biomasse en fonctionnement, totalisant 872 MW de puissance installée et consommant environ 1 million de tonnes de bois par an. Plus de la moitié des puissances installées se concentrent dans le Doubs, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.

Le parc régional continue de croître avec environ 60 nouvelles installations par an. Il est principalement composé de petites et moyennes installations : seules 10 % dépassent 1 000 kW, mais elles concentrent près de 80 % de la puissance installée et 90 % des consommations de bois.

Toutes les installations produisent de la chaleur, à l'exception du site industriel de Novillars (Doubs), qui produit également de l'électricité.

Répartition de la puissance installée au 31 déc. 2024 (hors bois des ménages), en MW



Source : FIBOIS BFC - Traitement par Atmo BFC

DÉVELOPPEMENT DU BOIS-ÉNERGIE ET DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Le bois-énergie valorise principalement les bois de faible qualité, les rémanents d'exploitation ainsi que les connexes de scierie issus de la première transformation du bois. Son développement s'inscrit dans une logique de hiérarchisation des

usages, en complément du bois d'œuvre, dont la valorisation est davantage créatrice de valeur et contribue au stockage du carbone dans les produits bois.

Les perspectives d'évolution de la ressource forestière apparaissent aujourd'hui plus incertaines sous l'effet du changement climatique. Selon les projections de l'étude IGN-FCBA publiée en 2024 sur les disponibilités en bois et les stocks et flux de carbone du secteur forestier français,

la disponibilité en bois devrait stagner pour les feuillus et diminuer pour les résineux au cours des prochaines décennies. La gestion durable de la ressource constitue ainsi un enjeu majeur pour les années à venir. Dans ce contexte, le bois-énergie doit demeurer un usage complémentaire, sans concurrencer le bois d'œuvre ni le bois d'industrie. L'enjeu est aussi de privilégier autant que possible son utilisation dans les filières locales, plutôt que son exportation.

UNE RESSOURCE FORESTIÈRE FRAGILISÉE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

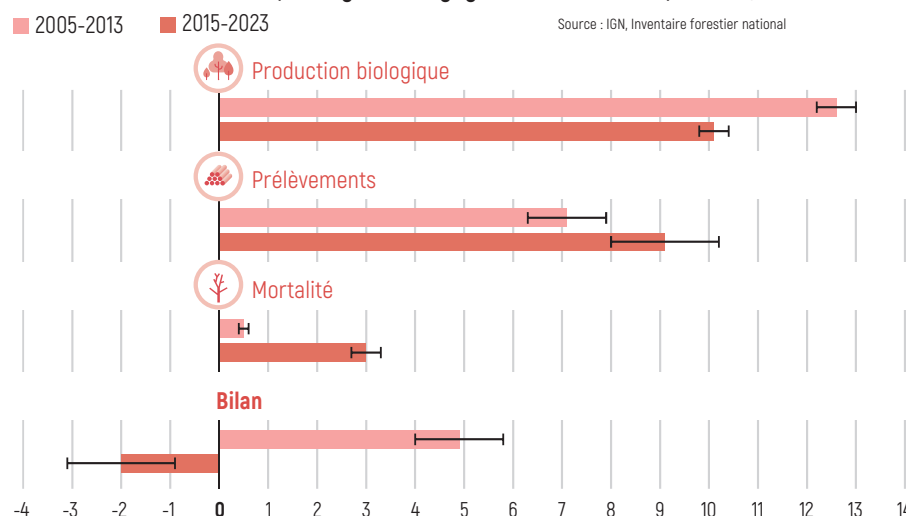
Le changement climatique affecte fortement les forêts régionales : sécheresses répétées, hausse des températures et prolifération des parasites entraînent une baisse de la productivité forestière et une augmentation des dépérissements.

Entre 2018 et 2021, une importante crise de scolytes a touché la région, affectant environ 7 millions de m³ de bois, principalement des épicéas. Les coupes sanitaires ont fortement augmenté afin de limiter la propagation. Après une reprise des attaques en 2022 et 2023, la situation s'améliore en 2024 grâce à une pluviométrie plus favorable : les volumes de bois sanitaires chutent de 58 % et les attaques se concentrent désormais en altitude.

Le gain de bois sur pied a fortement diminué, passant de +2,2 millions de m³ en 2020 à +0,2 million en 2022, avant de devenir négatif en 2023 (-2 millions de m³). Cette évolution résulte d'une baisse de la croissance forestière combinée à une hausse de la mortalité et des prélèvements.

La situation varie selon les territoires et le type d'essences : l'Yonne, la Nièvre et la Côte-d'Or conservent une légère progression des stocks, tandis que les départements franc-comtois et la Saône-et-Loire enregistrent une réduction du capital forestier.

Évolution du bilan des flux, en région Bourgogne-Franche-Comté, en Mm³/an



Source : IGN, Inventaire forestier national

* Le bilan des flux de bois correspond à la différence entre la production biologique des forêts et les volumes sortants liés aux prélèvements et à la mortalité. Calculé puis annualisé sur une période donnée, il permet de mesurer l'évolution du stock de bois vivant en forêt. Un bilan positif indique une augmentation du volume de bois sur pied, tandis qu'un bilan négatif traduit une diminution du stock forestier.

ÉOLIEN

15,4 %
DE LA
PRODUCTION
REGIONALE

Après une forte croissance dans les années 2010, le développement de l'éolien ralentit, dans un contexte marqué par des enjeux croissants d'acceptabilité territoriale, de préservation de l'environnement et de capacités de raccordement au réseau électrique. Avec une production de 2,2 TWh, la filière éolienne demeure toutefois structurante et assure la moitié de la production régionale d'électricité renouvelable.

UNE CROISSANCE MODÉRÉE DE L'ÉOLIEN EN 2024

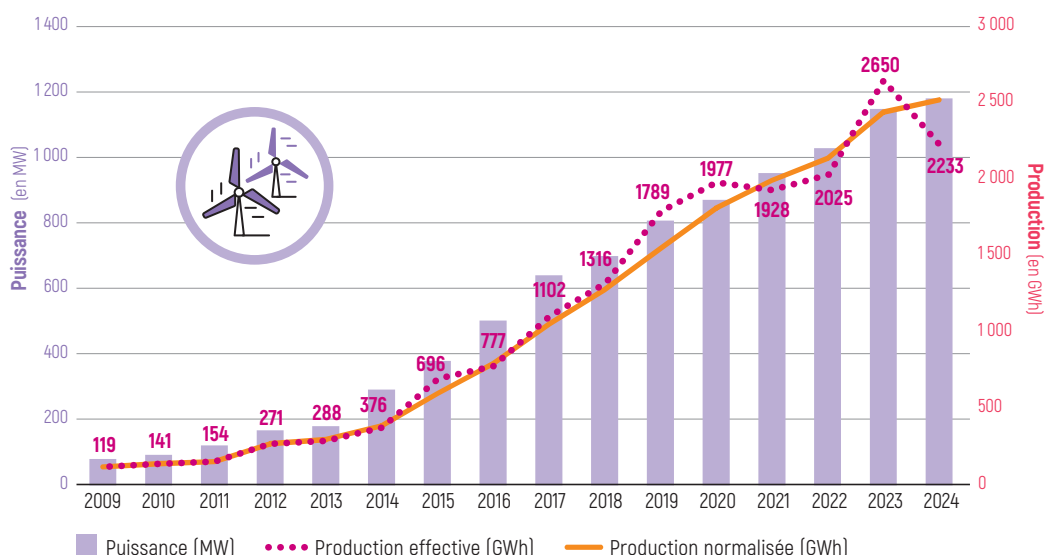
Alors que la puissance éolienne installée a progressé en moyenne de 21% par an entre 2009 et 2023, on observe en 2024 un moindre développement (+3%) de l'éolien en Bourgogne-Franche-Comté. Seule l'Yonne voit la puissance installée continuer à croître. Cela peut s'expliquer par différents facteurs comme la

diminution des zones les plus favorables déjà exploitées, des contraintes techniques de raccordement au réseau, une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers qui complexifie l'avancement des projets, des procédures administratives et de concertation qui allongent les calendriers. La production effective d'électricité éolienne est en baisse en 2024, en lien avec des conditions météorologiques défavorables.

MÉTHODOLOGIE

Production normalisée d'électricité : la production éolienne est normalisée sur cinq ans conformément aux modalités fixées par la directive européenne 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, qui introduit une notion de normalisation, afin d'atténuer l'effet des variations en matière de vents.

Évolution des puissances installées et des productions issues des installations éoliennes



FACTEUR DE CHARGE
MOYEN EN BFC EN 2024 :
21,7%
(FRANCE : 21,8%)
Source : RTE

Le facteur de charge correspond au rapport entre l'électricité réellement produite et la production maximale théorique d'un parc sur une période donnée. Il dépend principalement des conditions de vent et des caractéristiques techniques des éoliennes.

DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ENCORE IMPORTANTES

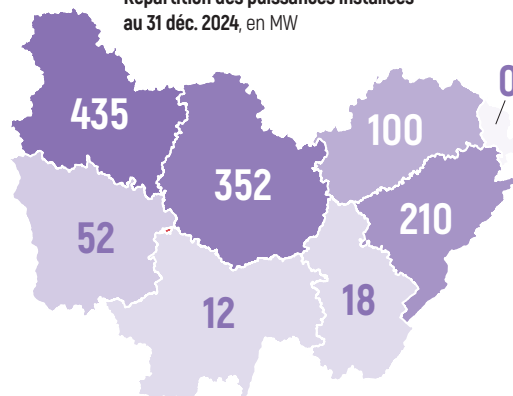
Selon la DREAL, 114 nouveaux parcs sont autorisés sur la région, pour une puissance cumulée de 2 298 MW (point de situation au 15/04/25), soit le double de la puissance actuellement installée.

La poursuite du développement de la filière devrait s'appuyer sur une planification territoriale renforcée avec la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et l'adaptation des capacités de raccordement du réseau électrique dans le cadre de la révision du S3REnR. Le cadre réglementaire s'est également clarifié. Les critères environnementaux, paysagers et patrimoniaux ont été précisés, notamment via des cartographies facilitant l'identification des zones favorables et des contraintes.

Le *repowering* des parcs existants (renouvellement/remplacement d'éoliennes anciennes par des machines plus puissantes) pourrait également constituer un levier important pour augmenter la production régionale sans multiplier les nouveaux sites d'implantation.

L'Yonne concentre 37 % des puissances éoliennes installées, devant la Côte-d'Or (30 %).

Répartition des puissances installées
au 31 déc. 2024, en MW



Source : Registre des installations de production et de stockage

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

6,6 %
DE LA
PRODUCTION
REGIONALE

Avec 1,2 GW de puissance installée, le photovoltaïque dépasse pour la première fois la puissance du parc éolien. Le rythme de raccordement augmente fortement en 2024 avec une multiplication des projets au sol et des installations sur toitures agricoles et industrielles, ainsi que la montée rapide de l'autoconsommation chez les particuliers et PME.

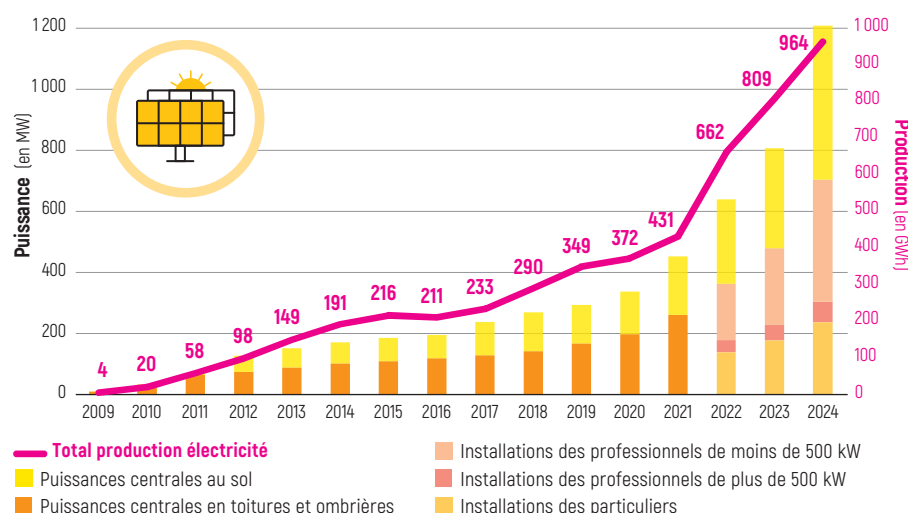
UNE ACCÉLÉRATION DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Avec une puissance installée multipliée par 2,6 en 3 ans et 400 MW supplémentaires sur la seule année 2024, le solaire photovoltaïque constitue la filière qui a le plus rapidement progressé ces dernières années. Les centrales au sol représentent 42 % des puissances et 46 % de la production, suivies par les installations professionnelles de moins de 500 kW qui pèsent pour un tiers dans les puissances et la production.

Cette accélération s'explique par la forte hausse des prix de l'électricité depuis 2022 et l'amélioration de la rentabilité des installations, portée par la baisse des coûts des équipements et les dispositifs de soutien, notamment pour l'autoconsommation.

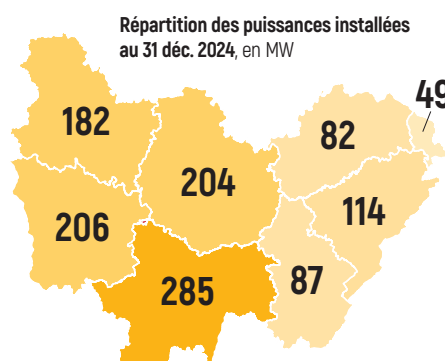
La région bénéficie d'un contexte favorable, caractérisé par un habitat largement individuel, un potentiel important de toitures agricoles, le développement encadré de projets agrivoltaïques et la valorisation de surfaces déjà artificialisées, telles que des zones d'activités, parkings et friches.

Évolution des puissances installées et des productions des installations solaires photovoltaïques



DES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONTRASTÉES

La Nièvre, l'Yonne et une partie de la Saône-et-Loire sont équipées par de grandes centrales au sol et des projets industriels et présentent ainsi des puissances installées élevées. À l'inverse, les départements franc-comtois développent davantage des installations diffuses sur toitures résidentielles ou agricoles, ainsi que des projets territoriaux d'autoconsommation. La Côte-d'Or se caractérise surtout par un photovoltaïque urbain et tertiaire (bâtiments publics, ombrières, autoconsommation collective).



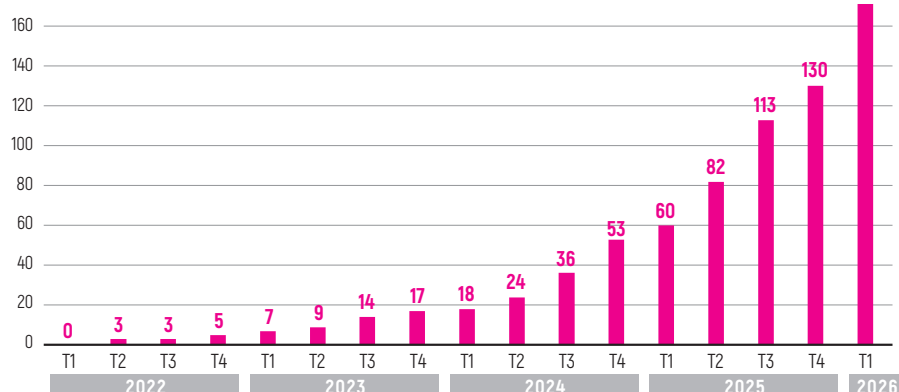
Source : Registre des installations de production et de stockage

UNE MONTEE EN PUISSANCE DE L'AUTOCONSOMMATION

L'autoconsommation photovoltaïque individuelle poursuit sa progression en Bourgogne-Franche-Comté. Fin 2025, elle représente 303 MW installés pour près de 47 000 installations (données Enedis). Le modèle dominant repose sur l'autoconsommation avec vente du surplus, avec une montée progressive du stockage par batteries (3 % des installations).

Plus récente, l'autoconsommation collective connaît également un développement rapide. Elle consiste à partager localement une production d'électricité – très majoritairement d'origine photovoltaïque – entre plusieurs consommateurs proches géographiquement. Début 2026, Enedis recense 171 opérations d'autoconsommation collective en région, soit 9 % des opérations françaises. Leur développement est soutenu par la Région et l'ADEME, notamment pour les projets citoyens.

Évolution du nombre d'opérations d'autoconsommation collective en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Enedis – Opérations très majoritairement basées sur des installations photovoltaïques

BIOGAZ

5,4 %
DE LA
PRODUCTION
REGIONALE

En 2024, la production régionale de biogaz atteint 789 GWh. Elle provient à 82 % des unités de méthanisation et à 18 % des installations de stockage de déchets non dangereux valorisant le biogaz issu de leur décomposition. Le biogaz produit est principalement injecté dans le réseau gazier (49 %), mais sert également à la production de chaleur (30 %) et d'électricité (21 %). En complément de la méthanisation, d'autres filières de gaz renouvelables émergent dans la région, notamment la pyrogazéification et la gazéification hydrothermale.

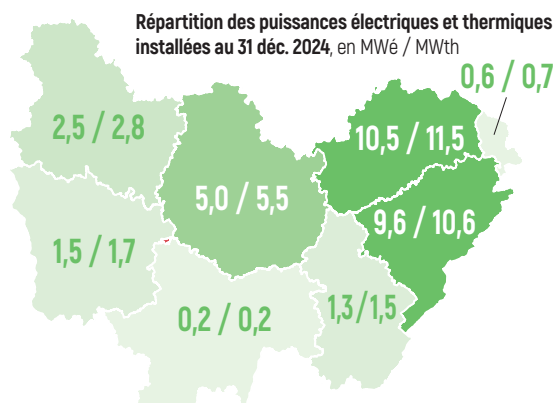
ZOOM SUR LES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION

UNE HAUSSE DES PUISSANCES INSTALLÉES EN COGÉNÉRATION

En 2024, deux nouvelles unités de méthanisation avec valorisation par cogénération ont été mises en service. Neuf installations existantes ont augmenté leur capacité de production. Cela a permis de faire progresser significativement la puissance du parc (+60 %), après un ralentissement en 2023.

Au total, 69 unités valorisent le biogaz par cogénération, pour une puissance cumulée de 31 MWé et 34 MWth. Les trois quarts de ces installations sont de faible puissance (moins de 1 MW).

Avec 24 installations, la Haute-Saône concentre un tiers de la puissance régionale installée en cogénération pour la méthanisation. Le Doubs arrive en seconde position avec 30 % des puissances pour seulement 10 installations, dont une de taille importante (près de 8 MWth). La Côte-d'Or représente 15 % des puissances avec 13 installations.



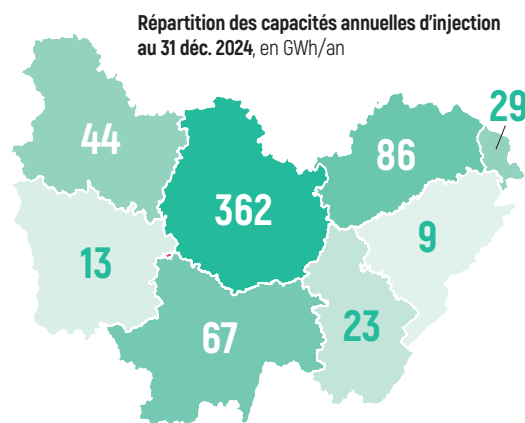
Source : ADEME Bourgogne-Franche-Comté

UNE ACCÉLÉRATION DES PROJETS AVEC INJECTION

Avec cinq nouvelles unités en 2024, on compte 23 installations de méthanisation qui injectent le biométhane dans le réseau : 17 installations agricoles autonomes ou territoriales, 4 projets industriels territoriaux et 2 stations d'épuration.

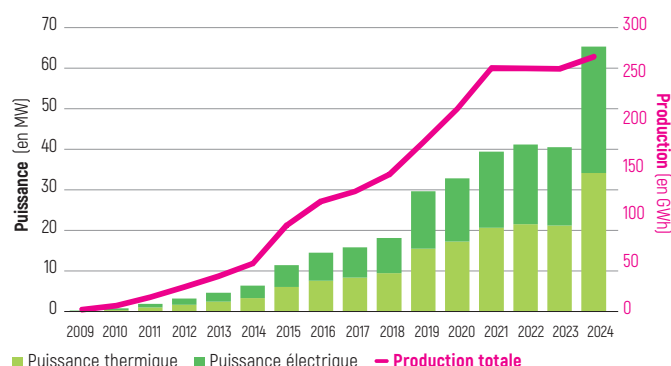
Il s'agit d'unités de taille importante cumulant une capacité totale d'injection de 634 GWh, en forte hausse par rapport à 2023 (+74 %).

Plus de la moitié de la capacité d'injection se concentre en Côte-d'Or, avec un des plus gros méthaniseurs de France mis en service en 2024 dans le Châtillonnais. Il s'agit d'un projet industriel fonctionnant à 90 % avec des cultures intermédiaires énergétiques fournies par 150 exploitations agricoles locales.

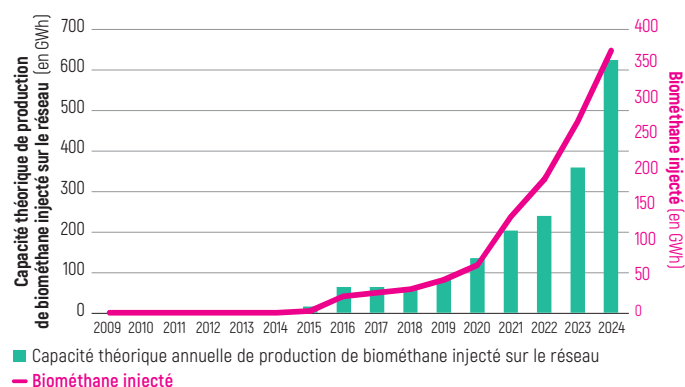


Source : ODRE - Traitement par Atmo-BFC

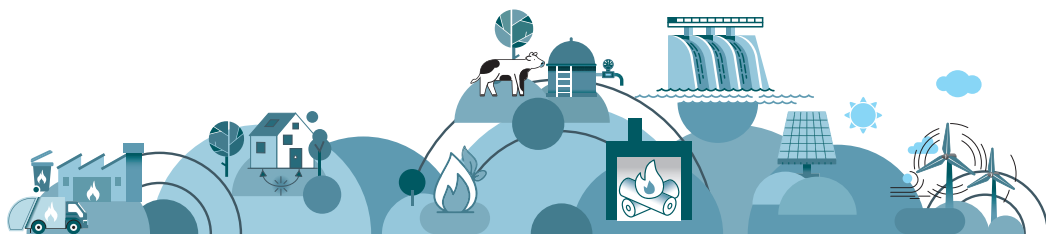
Évolution des puissances installées et des productions des installations de méthanisation



Évolution du débit maximal injectable des installations et de la production



EN SAVOIR PLUS



PANORAMA DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

FIBOIS BFC. Observatoire du bois énergie sur la Bourgogne-Franche-Comté :
fibois-bfc.fr/filiere-bois-energie

IGN. Inventaire forestier national. Résultats régionaux :
inventaire-forestier.ign.fr

DREAL BFC. Les projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté :
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

DREAL BFC. Energies renouvelables et conciliation des enjeux naturels et patrimoniaux,
Séminaire du 18 septembre 2025 à Dijon : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/seminaire-energies-renouvelables-et-conciliation-a11120.html

ADEME Bourgogne-Franche-Comté. Centrales photovoltaïques au sol,
état des lieux en Bourgogne-Franche-Comté (2023) : librairie.ademe.fr

NaTran. Bilan gaz et gaz renouvelables Bourgogne-Franche-Comté 2025 :
www.natrangroupe.com

Réseau de transport d'électricité. Bilan électrique 2025 en Bourgogne-Franche-Comté :
www.rte-france.com

Enedis. Bourgogne-Franche-Comté : quelle est la part donnée à la production
de sa propre électricité ? : observatoire.enedis.fr/region/bourgogne-franche-comte

OBJECTIFS DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une région à énergie positive et vidéos du scénario REPOS :
bourgognefranchecomte.fr/une-region-energie-positive

SRADDET Ici 2050 : bourgognefranchecomte.fr/notre-region-en-2050

POUR AGIR

IGN, CEREMA. Portail cartographique des énergies renouvelables.
Outil d'aide à la planification énergétique : planification.climat-energie.gouv.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté. Les animateurs énergies renouvelables :
www.bourgognefranchecomte.fr/une-region-energie-positive

ADEME. Les générateurs Bourgogne-Franche-Comté.
Réseau des conseillers éolien et photovoltaïque : lesgenerateurs.ademe.fr

Énergie Partagée Bourgogne-Franche-Comté. Réseau Énergie Partagée.
Fédère et outille les porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables :
energie-partagee.org

ADEME, Région BFC, ADERA · La petite et très petite hydroélectricité
en Bourgogne-Franche-Comté : hydro-bfc.fr

ADEME, BRGM. Espace régional Bourgogne-Franche-Comté.
Potentiel de la ressource géothermale : www.geothermies.fr

ADEME, Région BFC. La méthanisation en Bourgogne-Franche-Comté :
methabfc.fr

Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.
Les aides disponibles sur votre territoire : aides-territoires.beta.gouv.fr

opteer
COMPRENDRE
LE TERRITOIRE,
CONSTRUIRE L'AVENIR



Retrouvez vos données
territoriales sur
la plateforme OPTEEER
de l'ORECA

Des données de contexte, cartes
et graphiques, sur les thèmes énergie -
climat - air : consommations d'énergie par
énergie et secteur d'activités, émissions de
gaz à effet de serre, émissions de
polluants atmosphériques, productions
d'énergies renouvelables, qualité de l'air

10 fiches territoriales déclinables
sur tous les territoires

Un module de définition et de suivi
dynamiques des objectifs

Un appui technique et méthodologique :
formation et hotline

Les autres productions de l'ORECA

4 vidéos "3 minutes pour comprendre..."
sur les enjeux de la transition
énergétique, du climat, de la qualité
de l'air intérieur et extérieur

La séquestration du carbone
dans les forêts et les sols
en Bourgogne-Franche-Comté

La précarité énergétique des ménages
dans le logement et les déplacements

Le Bilan énergie climat air de la
Bourgogne-Franche-Comté, édition 2025





L'Observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA) est un dispositif de production et de diffusion de connaissances, d'analyses et d'échanges sur les questions énergétiques, atmosphériques et climatiques en Bourgogne-Franche-Comté. Il contribue à une meilleure compréhension des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les territoires, et éclaire les politiques publiques régionales comme locales. L'Observatoire actualise régulièrement l'état de la situation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, et mène des travaux de prospective et de scénarisation. Il apporte également des éclairages sur le changement climatique et ses effets pour mieux comprendre la nécessité de s'y adapter. Les travaux de l'Observatoire s'inscrivent dans une approche globale de développement durable : ils prennent en compte les liens avec les autres questions environnementales, et analysent les impacts socio-économiques, par exemple en termes de précarité énergétique ou de santé. Piloté et financé par la Région, l'ADEME et la DREAL, l'Observatoire est coordonné par Alterre en partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté. Il s'appuie sur la plateforme OPTeER pour mettre à disposition des collectivités, des administrations, des acteurs sectoriels et associatifs un ensemble de données et de fonctionnalités. L'Observatoire bénéficie de l'appui scientifique du Laboratoire ThéMA des Universités de Franche-Comté et Bourgogne Europe, qui est à l'origine du développement d'OPTeER.



EN SAVOIR PLUS

www.oreca-bfc.fr

ORECA EST PILOTÉ PAR



COORDONNÉ PAR ALTERRE EN PARTENARIAT AVEC ATMO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



ORECA S'APPUIE SUR LA PLATEFORME OPTeER



AVEC LE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE DE

